



Avenant N° 1 aux Instructions de Course de l'YCH couvrant toutes les régates jusqu'au 31/12/2018

Cet avenant est valable pour le Trophée de la Ville d'Hendaye du 19 Aout 2018

9 : Marques

Les marques de parcours sont définies sur les plans des parcours pour les parcours modifiés N°1,2 et 3 (parcours joints à cet avenant.)

Pour tous les autres parcours les marques sont définies de la façon suivante :

Départ (voir # 11.1)	Marque N°1 ou bouée de dégagement	Autres marques de parcours	Arrivée (voir #13)
Cylindrique JAUNE	Cylindrique ROUGE « SNSM »	Cylindriques JAUNE	Bouée crayon ORANGE

11 : LE DEPART :

11.1 Procédure de départ

- Avertissement H-5' Pavillon YCH + signal sonore pour « Croiseurs et Régate »
- Avertissement H-5' Flamme blanche + signal sonore pour « Osiris L »

Attention : En cas de départ commun, ces deux signaux d'avertissement seront hissés ensemble sur la même drisse

27 : PRIX

La remise des prix se tiendra dans la salle de l'YCH à partir de 18hrs le 19/08.

Annexe : Parcours N°1, N° 2 et N° 3 modifiés.

Affiché le a